



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 AVRIL 2013**

**Séance du 22 avril 2013 à 18H30**

**PROCES-VERBAL SUCCINT**

**L'an Deux Mille treize, le lundi 22 avril à 18H30,**

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise se sont réunis au nombre de 59, à Bergerac, en vertu de l'article L 2110.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 12 avril 2013.

**PRESIDENCE DE SEANCE** : Monsieur Dominique ROUSSEAU

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs Frédéric DELMARES, Patricia DELBERT ( remplace Armand ZACCARON), Alain BRETES, Pascal DELTEIL, Jean-Paul ROCHOIR, François CHOUET, Claude CARPE, Jean-Claude PORTOLAN, Jean-Michel BOURNAZEL, Jean-Pierre DEBREGES (remplace Francis PAPATANASIOS), Brigitte VALADE (remplace Albert RAMEIX), Daniel LAUVIE, Carole COUSIN DAULIAC, Cécile LABARTHE, Fabien RUET, Dominique FAU (remplace Sylvie CHANCOGNE), Michel BOURGEOIS, Claude CHADOURNE, Jean-Louis LANAU (remplace Colette VEYSSIERE), François DUPUY, Jean-Pierre PEYREBRUNE, Aline FLORCZUK, Chantal HABERT LAGORCE (remplace Michel TERREAUX), Christian BOUCHERIE, Jacques LAMOURANE, Marie-Claude SERRES, Henri MILHAU, Jean-Claude DUPEYRON, Alain MONTEIL, Michel BOUSCAILLOU, Alain BRAMERIE, Francis BLONDIN, Didier SYLVESTRE (remplace Patrick LALYMAN), André ZAVAN, Liliane BRANDELY, Christiane DELPON, Claude LHAUMOND, Daniel DOILLON, Joël HELLIAN, Alain CHANUT, Alain COMBES (remplace Roland FRAY), Jacqueline VANDENABEELE, Claudine CHARNIER, Françoise RENY, Evelyne BOUYSSOU, Jean-Pierre FRAY, Yves Alain BLANQUI (remplace Alain BORDIER), Georges TIGNARD, Didier GOUZE, Marc LETURGIE, Didier CAPURON, Corine AUBINEAU, Christian SAUBADU, Pascal COFFIN, Olivier DUPUY, Georges BASSI, Nathalie TRAPY, Sophie COLUSSI-RAAKI .

**Absents excusés** : Madame Pascale LECOMTE, Monsieur Jean Régis LAJONIE, Pascal CHANTEUR, Jean CHAGNEAU, Alain PREVOST.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame Aline FLORCZUK .

M. le Président ouvre la séance et remercie les membres du Conseil Communautaire pour leur présence. Fabien RUET procède à l'appel nominal des membres de l'Assemblée. 59 conseillers communautaires sont notés présents ou représentés à l'ouverture de la séance.

Désignation du secrétaire de séance : Madame Aline FLORCZUK

Les membres du Conseil Communautaire adoptent l'ordre du jour de la séance à l'unanimité.

## **Création d'un poste de chargé de mission promotion et développement exogène**

Dans le cadre de sa compétence Développement Economique, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise a choisi de se doter des moyens nécessaires pour favoriser l'attractivité de son territoire.

Différents axes stratégiques économiques prioritaires ont ainsi été définis et notamment l'accompagnement des entreprises dans leur développement, le soutien aux projets structurants dans les secteurs clés et activités porteuses du territoire ainsi que la promotion territoriale et le développement de l'attractivité de l'agglomération.

Pour ce faire, il est notamment proposé le recrutement, par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, d'un chargé de mission pour une année .

Cet agent aura dans un premier temps pour principale mission la prospection et le développement exogène de notre territoire, la recherche d'un positionnement marketing innovant et d'une complémentarité avec la métropole régionale.

### **PROPOSITION :**

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire la création d'un poste de chargé de mission de catégorie A dont le recrutement se fera dans le cadre statutaire. En cas d'échec d'un recrutement statutaire, le Président sera autorisé à effectuer le recrutement d'un contractuel.

### **DECISION :**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, les membres du Conseil Communautaire approuvent la proposition du Président.

### ***Présentation du projet d'aménagement de développement durables (PADD) du schéma de cohérence territoriale (SCOT) bergeracois***

Le syndicat de cohérence territoriale du Bergeracois (Sycoteb) a en charge l'élaboration du schéma de cohérence territoriale bergeracois( SCOT). Il est rappelé que ce syndicat est composé, outre la communauté d'agglomération bergeracoise, des communautés de communes du pays Issigeacois, des côteaux de Sigoulés et Vals et côteaux d'Eymet.

Il s'agit de définir le projet stratégique d'aménagement et de développement du territoire pour les 20 ans à venir, dans une perspective de développement durable.

Le SCOT détermine les grands équilibres entre les différents espaces urbains, naturels, agricoles. Il coordonne les initiatives et les projets des intercommunalités dans les domaines de l'urbanisme, de l'habitat, du développement économique, des services à la population, des déplacements, des équipements commerciaux, de l'environnement au mieux des intérêts de tous.

Le document est organisé en trois parties :

- Le rapport de présentation
- Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD)
- Le document d'orientation et d'objectifs

Dans le cadre de l'élaboration du SCOT, le PADD est présenté au Conseil Communautaire par Monsieur FENESTRE et Madame RAYBAUD du Cabinet Citadia. Il constitue le projet politique et débattu du territoire et affirme de manière claire la politique choisie par les élus du territoire en matière d'habitat, de développement économique, de transport, d'environnement et de loisirs.

Les observations formulées lors de cette présentation seront adressées au SYCOTEB.

Monsieur le Président clôt la séance qui est levée à 19h55.

Le présent procès-verbal a été affiché le 29/04/2013.

Le Président,

Dominique ROUSSEAU.



